

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-077 - CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE**

---

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

**Excusés :**

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

Mme Hélène MAVÉRAUD, 5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale

VU la délibération n°2023-030, en date du 5 avril 2023, affectant ainsi le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » :

- Résultat 2022 : 149 864.28 €
- En section de fonctionnement : 24 787.33 € à l'article 002
- En section d'investissement : 125 076.95 € à l'article 1068

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier cette affectation, le compte 1068 ne pouvant être mouvementé dans le cadre d'un budget de lotissement ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 19 juin 2023 ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De corriger ainsi l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » :
  - Résultat 2022 : 149 864.28 €
  - En section de fonctionnement : 149 864.28 € à l'article 002

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : ...6/07/2023.....  
- De la publication ou notification le : .....6/07/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*